

## Matinale Eau et Assainissement des collectivités burkinabè

### La gestion des boues de vidange

*14 mars 2019 à Diébougou*



### Synthèse des échanges

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La deuxième édition des matinées eau et assainissement des collectivités burkinabè s'est tenue le jeudi 14 mars 2019 à Diébougou (province de la Bougouriba). Pour cette édition, le thème a porté sur « **la gestion des boues de vidange** ». La rencontre a connu la participation d'une vingtaine d'élus, de techniciens communaux et leurs partenaires.

Contrairement à la première édition qui a réuni essentiellement les acteurs locaux burkinabè impliqués dans des projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, cette édition a été ouverte à toutes les collectivités.

En rappel, les matinées des collectivités sont des cadres d'échanges destinés principalement aux élus et techniciens communaux et ont pour objectif de favoriser les **échanges d'expériences et le réseautage** entre les acteurs locaux burkinabè.

### ➤ **Choix des thématiques par les participants**

Au moment des inscriptions, il a été demandé aux participants d'identifier les problématiques auxquelles leurs communes étaient confrontées ; cette approche avait pour objectif de définir les sous-thèmes de manière participative afin qu'ils correspondent au mieux aux attentes des participants.

Sur la base de leurs réponses au questionnaire proposé, les sous-thèmes suivants ont été retenus comme sujets de discussions lors des échanges à la matinale :

Sous-thème 1 : **l'organisation de la vidange**

Sous-thème 2 : **le traitement et la valorisation des boues de vidange**

Sous-thème 3 : **la prise en compte des pesanteurs socioculturelles dans la GBV**

Par ailleurs, la situation de la gestion des boues de vidange dans les communes participantes peut être résumée ainsi qu'il suit :

- Plus de 50% d'entre elles disposent d'un plan d'action en termes d'assainissement
- Plus de 80% des lieux et établissements publics (établissements scolaires, gares, marchés, lieux de culte) sont équipés de latrines de type VIP
- Dans la majorité des communes, les fosses sont exclusivement vidangées manuellement
- Les pratiques de dépotage les plus fréquentes sont le dépotage sauvage dans un milieu non autorisé ou dans les champs des cultivateurs ou encore l'enfouissement à proximité de la fosse vidangée. 4 participants ont évoqué la présence d'une station ou d'un site de dépotage autorisé dans leur commune.

### ➤ **Déroulement de la rencontre**

Trois groupes de travail ont été mis en place à raison d'un groupe par sous-thème ; pour chaque groupe, un animateur a été désigné pour modérer les échanges et un rapporteur pour les prises de notes.

Etape 1 : présentation de la thématique et des résultats attendus par l'animateur

Etape 2 : témoignage d'un participant pré-identifié qui a partagé son expérience avec les membres du groupe

Etape 3 : échanges entre les membres du groupe : réactions à l'expérience présentée et contributions

Etape 4 : restitution des travaux de groupe

A l'issue des échanges, chaque groupe a présenté les résultats de ses travaux en essayant d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les enjeux principaux qui émergent de vos discussions sur ce thème ?
- Comment les collectivités interviennent concrètement à ce sujet ?
- Quels sont les enseignements tirés de vos expériences (facteurs de succès, source de blocage auxquels faire attention) ?

Etape 5 : échanges en plénière

### Sous-thème 1 : « Organisation de la vidange »

#### Témoignage : organisation de la vidange dans la commune de Dori

M. SININI Amédée (ingénieur sanitaire), chargé de l'assainissement et de l'hygiène dans la commune de Dori

#### Présentation des trois (3) étapes de l'organisation de la vidange à Dori

##### Etape 1 : Mise en service de la Station des Boues de Vidange (STBV)

Le coût total (contributions des différentes parties) : 82 000 000 fcfa dont

- Etudes : 6 000 000 fcfa
- Réalisation de la STBV : 36 000 000 fcfa
- Travaux supplémentaires : 40 000 000 fcfa

La station de traitement des boues de vidange est constituée de 7 lits de séchage et 4 bassins de lagunage et 3 tranchées d'infiltration.

Mise en service en 2013, l'opérationnalisation du fonctionnement de la STBV a nécessité la conduite d'actions spécifiques :

- l'identification des acteurs (vidangeur manuels et mécaniques)
- la signature d'un protocole d'accord entre la mairie et les vidangeurs pour le dépotage exclusif des boues dans la STBV
- la régulation des coûts liés à la vidange et au dépotage
- le suivi des vidangeurs
- la convention passée avec les services sanitaires pour le suivi sanitaire des vidangeurs manuels
- la responsabilisation de 2 personnes dont un agent communal pour l'enregistrement au niveau du dépotage des boues et un agent pour l'enregistrement des demandes au niveau du service technique municipal

Tout le processus de mise en service de la STBV a été accompagné par des activités d'intermédiation sociale et de sensibilisation qui ont porté sur le code de l'hygiène publique, l'utilisation et l'entretien des latrines, le lavage des mains, etc.

La mise en service de la STBV a été accompagnée de la mise en œuvre d'un « projet de latrinisation » qui a fait passer le taux d'accès de 16% à 64%. Dans le cadre du projet, une étude a été réalisée sur la nature des terrains afin de proposer des latrines adaptées à chaque type de sol.

##### Etape 2 : Organisation des acteurs de la vidange et renforcement de capacités

La Mairie de Dori dispose d'un service technique municipal au sein duquel, un service d'hygiène et d'assainissement est animé par des techniciens communaux. La commune a mis également en place :

- **un service de vidange mécanique des boues**, assuré par la Mairie et par un prestataire privé dénommé « Sahel vidange » avec lequel un protocole d'accord a été signé. Sahel vidange possède un camion vidangeur et opère en toute autonomie mais a l'obligation de dépoter exclusivement à la station de traitement des boues de vidange (STBV) contre paiement d'une taxe de dépotage de 200 FCFA le mètre-cube. La Mairie

dispose d'une hydro-cureuse mais n'intervient qu'en cas de panne du camion vidangeur du prestataire privé.

- **un service de vidange manuelle des boues**, assuré par huit (8) vidangeurs manuels, formés et équipés par la Mairie. Ils interviennent manuellement pour le curage des fosses pleines. Les vidangeurs manuels disposent d'un tricycle motorisé équipé d'un tombereau pour l'évacuation des boues vers la STBV et travaillent sous la supervision des techniciens communaux.

En cas de difficulté, les vidangeurs mécaniques peuvent faire appel aux vidangeurs manuels. Par exemple, face à une fosse partiellement comblée de dépôts solides, les vidangeurs mécaniques après avoir pompé la partie liquide, demandent aux vidangeurs manuels de finaliser le curage de la fosse.

### Etape 3 : Suivi des activités de vidange

Les opérations de vidange sont suivies par le service d'hygiène et assainissement de la commune, qui fait le point chaque mois sur les quantités de boues dépotées. Il s'assure également du respect des normes et des règles en matière de vidange, l'état du matériel et du recouvrement des taxes et autres frais imposés. Le service contrôle et régule le cout de la vidange et intervient en cas de hausse exagérée.

Les demandes de vidange exprimées par la population sont gérées au niveau du service d'hygiène de la Mairie qui responsabilise chaque catégorie d'acteur en fonction de la nature de vidange demandée.

Il existe un cadre de concertation communale qui permet aux acteurs de la filière vidange d'échanger autour du sujet, débattre des difficultés rencontrées et planifier les actions futures.

#### **Difficultés rencontrées :**

La phase d'exploitation de la STBV a connu des difficultés liées au non-respect des engagements pris par les acteurs au moment de sa mise en service. Les difficultés rencontrées sont de deux ordres à savoir :

- Certains ménages continuent le dépotage sauvage
- Les boues comportent une quantité importante de déchets solides et sachets plastiques, toute chose qui ne facilite pas son traitement et sa valorisation.

Pour faire face aux problèmes qui menacent le bon fonctionnement de la STBV, la commune continue les actions de sensibilisation à l'intention des ménages et intervient dans la régulation des frais de vidange au niveau des vidangeurs mécaniques.

### Synthèse des travaux du groupe

<b>Enjeux majeurs</b>	<b>Les facteurs de blocage / difficultés</b>	<b>Facteurs de succès</b>
<p>La création d'un pool de projets autour de l'assainissement</p> <p>L'équipement des ménages en latrines adéquates</p> <p>Les études techniques des sols, la situation de référence et la gestion du service</p> <p>Les enjeux économique, de communication, de convention, de responsabilisation des acteurs</p>	<p>L'utilisation des boues sans traitement en agriculture (cas de la commune de Toma)</p> <p>L'éloignement des sites de dépotage</p> <p>Le manque de communication avec les acteurs (vidangeurs et demandeurs)</p> <p>Les pratiques culturelles et les pesanteurs sociales</p>	<p>La responsabilisation des agents techniques de la Mairie (surveillance)</p> <p>La volonté politique du conseil municipal</p> <p>L'engagement du premier responsable de la commune</p> <p>Equipe technique municipal bien structuré</p>

## Sous-thème 2 : « Traitement et valorisation des boues de vidanges »

### **Témoignage 1 : Valorisation des boues de vidange dans l'agriculture dans la commune de Doulougou**

M. KROMA Seydou, chargé de projet (Peuples Solidaires Hautes Alpes)

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de Peuples Solidaires depuis 17 ans dans la commune de Doulougou (Burkina Faso). Depuis 2012, PSo 05 a lancé dans cette commune un vaste programme sur l'assainissement avec la construction de latrines ECOSAN. Ce projet s'inscrit dans la continuité des projets financés par le Fond Eau de Grand Lyon entre 2012 et 2015.

Les objectifs du projet actuel sont de renforcer l'assainissement en combinant réalisation de latrines Ecosan et formations à l'utilisation des sous-produits des latrines. Cette approche doit permettre une meilleure motivation des bénéficiaires par la démonstration, avec champs tests, des effets bénéfiques des sous-produits sur l'amélioration de la productivité des champs.

Le but est la mise en place d'une organisation villageoise et l'implication des autorités institutionnelles qui doivent permettre la pérennisation et l'élargissement de l'assainissement, par un système d'autofinancement propre basé sur les apports des sous-produits des latrines.

OG1 : Mise en place d'une organisation endogène

OG2 : Mise aux normes d'ouvrages d'assainissement

OG3 : Renforcer les capacités des institutions dans le domaine de l'assainissement écologique et de l'utilisation des sous-produits

OG4 : Renforcement de l'assainissement

OG5 : Evolution vers un nouveau modèle de financement

Localisé dans 7 villages de la commune de Doulougou (province du Bazéga), le projet a bénéficié de l'accompagnement des Directions Régionale et Provinciales de l'Agriculture et de l'Eau et Assainissement. Pendant les 3 ans de mise en œuvre, le projet a permis d'atteindre les résultats suivants :

- La formation de 16 animateurs eau/assainissement/hygiène (AEAH), 16 animateurs gestionnaires des hangars (AEGest), 16 animateurs agricoles (AEAGri), 08 nouveaux maçons, techniciens des directions provinciales et régionales de l'agriculture, et la formation des bénéficiaires sur le traitement naturel et la technique de transformation de produits agricoles (soja, sésame)
- La construction de 8 hangars de stockage d'urine, 170 latrines, 8 urinoirs dans les « épacentres » et 5 urinoirs dans les écoles, 36 latrines autofinancées construites pour l'année 2017 et 30 latrines autofinancées construites pour l'année 2018.
- Une centaine de « cours » (soit environ 1000 personnes) ont été formées en hygiène et santé et à l'utilisation des latrines.
- La mise en place d'une association locale dénommée BEOGNEERE à Bélégré (qui comptait en décembre 2017, 98 adhérents à jour de leur frais d'adhésion) pour la gestion des latrines autofinancées.

La Direction Régionale et Provinciale de l'agriculture sont fortement impliqués. La formation des techniciens de l'agriculture (ZAT et UAT) aux pratiques Ecosan permet à ce jour d'assurer les formations des bénéficiaires avec l'aide d'animateurs locaux et d'envisager une formation sur une

autre commune. En 2018 la direction de l'agriculture avec l'accompagnement de Pso 05 a conduit un champ test dans un village de la commune de Ipelcé.

Grace à la gestion du remboursement des nouvelles latrines construites (66 en décembre 2018) en équivalent engrais Ecosan, de nouvelles latrines pourront être construites par la suite avec pour maitre d'œuvre l'association locale Beognere (sans l'intervention de PSo05).

Les principales difficultés rencontrées ont été :

- le faible soutien de la collectivité
- l'accompagnement tardif des services techniques déconcentré de l'état

**Témoignage 2 : Gestion des boues de vidange dans la commune de Houndé »**

TRAORE Famara, technicien communal eau et assainissement de la commune de Houndé

La commune de Houndé a réalisé des latrines ECOSAN dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique d'assainissement. Avant le démarrage, une étude de zonage a été réalisée pour identifier les zones où la nappe est très haute. Cette étude a permis à la commune de savoir où réaliser les latrines Ecosan, VIP, etc.

La commune a aussi expérimenté la valorisation des sous-produits dans un jardin lors de la formation des différents acteurs. Les résultats (en termes de rendements) ont été satisfaisants. Il faut noter que les vidangeurs manuels de la commune ont été mis en association grâce à l'accompagnement de son service technique municipal eau et assainissement et leurs capacités ont été renforcées. Ils ont par ailleurs reçu une dotation en équipements.

**Synthèse des travaux du groupe**

Enjeux majeurs	Les facteurs de blocage / difficultés	Facteurs de succès
<p>La sensibilisation des acteurs confiée aux associations qui manquent souvent d'expérience</p> <p>Le renforcement des capacités des ménages sur la vidange, jardinier</p> <p>La réalisation des ouvrages (latrines)</p> <p>La gestion des boues de vidanges</p> <p>L'élaboration des projets et la recherche de financement</p> <p>Transfert effectif des compétences aux collectivités</p>	<p>Le retard dans le transfert effectif des compétences aux collectivités</p> <p>La faible implication des services techniques déconcentrés de l'état</p> <p>Les pesanteurs socio-économiques</p> <p>La réticence de certains bénéficiaires à suivre les protocoles pour une bonne gestion des boues de vidange</p>	<p>La communication entre les acteurs</p> <p>L'utilisation des sous-produits dans l'agriculture</p> <p>La prise de la conscience au sein de la population</p> <p>Le renforcement des capacités acteurs</p>

### **Sous-thème 3 : « Prise en compte des pesanteurs socioculturelles dans la GBV »**

#### **Témoignage 1 : Mise en œuvre du Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) par la Commune de Dano**

M. SOME N. Irénée, technicien communal eau et assainissement de la commune de Dano

En introduction, M. SOME a rappelé que la commune de Dano s'est engagée dans une intercommunalité en matière d'eau et d'assainissement avec Diébougou, Dissin, Zambo et Guéguéré qui permettra à terme, la réalisation et la gestion d'une STBV grâce à l'appui technique et financier du PEA/GIZ.

Par ailleurs, la commune de Dano a élaboré un Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) dont la mise en œuvre a démarré en 2018. La commune dispose également d'un site de dépotage des boues de vidange.

Avec l'accompagnement du PEA/GIZ et dans le cadre de son PSA, des actions sont régulièrement menées par la commune en vue d'améliorer l'organisation la gestion des boues de vidange : sensibilisation des ménages à l'utilisation et l'entretien des latrines, la collecte et le traitement des boues de vidange, etc.

Les principales difficultés rencontrées sont relatives à :

- La qualité des ouvrages : les latrines traditionnelles ne favorisent pas un confinement adéquat des boues
- L'utilisation des latrines : l'ajout de produits chimiques (grésil) dans les latrines et de déchets solides dans les latrines ne permettent pas de récupérer des boues de qualité pour la valorisation dans l'agriculture
- Le coût des latrines : les coûts des latrines proposées ne sont pas à la portée des ménages qui continuent de ce fait la défécation à l'air libre.

#### **Témoignage 2 : Initiatives endogènes de la commune pour une meilleure organisation de la filière**

M. SOMDA Alphonse, Maire de la commune de Diébougou

Dans son propos introductif, le Maire assure que les questions d'eau et de d'assainissement sont inscrites au titre des priorités du conseil municipal. Tout comme la commune de Dissin, Diébougou bénéficie d'un accompagnement du PEA/GIZ pour la mise en place d'une STBV dans le cadre d'une intercommunalité avec 4 autres communes de la région. La commune ne dispose pas encore d'un plan stratégique d'assainissement ; le PCD/AEPA prend en compte ce volet.

En ce qui concerne les pesanteurs socioculturelles, elles ne constituent plus un obstacle à la bonne gestion des boues de vidange dans la commune. Aussi, les populations prennent de plus en plus conscience de la valeur agronomique des excréta. Selon ce dernier, on assiste même à une inversion de la tendance en matière de taux d'accès à l'assainissement : les villages présentent des taux d'accès à l'assainissement plus élevés que le centre urbain. L'atteinte de ces résultats a été rendue possible grâce aux nombreuses initiatives développées à savoir :

- L'organisation de cérémonies de certification des villages : de nombreux villages de la commune sont parvenus à mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL) ; les cérémonies de

certification de ces villages constituent des cadres pour féliciter ces villages à poursuivre leurs efforts pour maintenir ce statut FDAL, et encourager les autres villages à atteindre ce statut.

- L'organisation en 2018 d'un SANITHON : Afin de récolter des fonds pour financer des latrines au profit des populations démunies, la commune a initié un SANITHON qui a permis de récolter plus de 8.000.000F CFA. Cette somme est une contribution des différentes catégories socioprofessionnelles et les ressortissants de la commune préalablement identifiées par le comité d'organisation piloté par le service technique municipal chargé du volet eau et assainissement. Des missions de plaidoyer auprès des contributeurs ont été menées pour expliquer le bien-fondé de l'action et les inviter à y adhérer. Dans le cadre de plaidoyer, il est prévu la réalisation d'un monument dédié à l'assainissement avec l'inscription des noms des contributeurs afin de motiver d'autres personnes pour les éditions prochaines.
- L'inscription d'une ligne budgétaire destinée au financement de l'assainissement : Le conseil municipal a pris une délibération pour inscrire une ligne budgétaire régulièrement alimentée afin d'assurer le financement des ouvrages d'assainissement et les campagnes de sensibilisation des populations.

### Synthèse des travaux du groupe

Enjeux majeurs pour la gestion de la vidange	Les facteurs de blocage / difficultés	Facteurs de succès
<p>Le choix des technologies adaptées pour les ouvrages d'assainissement en milieu rural et en milieu urbain</p> <p>La sensibilisation des populations pour une meilleure utilisation des latrines</p> <p>L'adéquation entre les coûts des ouvrages d'assainissement (STBV) et les moyens des communes</p>	<p>L'absence de STMEA (commune de Dolo)</p> <p>La Faible latrinisation (communes de Dolo et Dissin)</p> <p>Le manque de partenaires pour accompagner la commune</p> <p>La non-implication des services techniques (DPEA) dans la réalisation des latrines</p> <p>Le coût élevé des latrines</p> <p>La mauvaise utilisation des latrines (déchets solides et produits chimiques)</p>	<p>La volonté politique des autorités communales</p> <p>La communication avec tous les acteurs (populations, vidangeurs, services déconcentrés, ...)</p> <p>L'existence d'un STMEA</p> <p>L'accompagnement des partenaires</p> <p>La structuration des vidangeurs (formation, équipement, organisation)</p> <p>Le financement des CCEA et CCCo pour appuyer le STMEA (commune de Houndé)</p>

## Synthèse des échanges en plénière

### ➤ *A propos des vidangeurs manuels (VM)*

#### **Question 1 : comment la commune peut-elle structurer les VM ?**

Réponse 1 (Amédée SININI) : les VM étant des opérateurs économiques, donc motivés par la recherche de profit, ils doivent avoir un **statut de PME**. La commune de Dori a accompagné la structuration des VM par des formations et la mise à leur disposition d'un ensemble de matériels (vidange, transport et protection) dont ils peuvent disposer moyennant la prise en charge du carburant, de l'entretien et l'amortissement.

Réponse 2 (Ulrich Coulibaly) : la commune de Diébougou a procédé à un diagnostic des acteurs intervenants dans la vidange, puis a procédé à leur formation. La commune a privilégié le travail en **solidarité à travers la mutualisation des moyens** (équipements fournis par la commune).

Réponse 3 : il faut mettre en place un **service autour de la vidange** pour la valorisation des boues. A titre d'exemple, on pourra associer les sous-produits des latrines à d'autres déchets organiques (ordures ménagères) pour produire du compost.

#### **Question 2 (Shurstine SOME) : quel dispositif mettre en place pour la gestion des équipements mis à la disposition des vidangeurs manuels ?**

Réponse 1 (Maire de Diébougou) : il faut prévoir une contribution des VM qui prend en compte l'amortissement et le renouvellement du matériel.

Réponse 2 (Amédée SININI) : la commune de Dori a institué le paiement de la modique somme de cinq cent (500F) que les vidangeurs manuels paient à la commune par latrine vidangée. Ce fonds servira au renouvellement du tricycle motorisé. Il existe également une taxe de dépotage pour ce qui concerne la vidange mécanique correspondant à 2 000 F le camion de 10 m<sup>3</sup>.

Les ménages paient entre 20 000F et 60 000F pour la vidange manuelle et un prix entre 15 000F et 35 000F pour la vidange mécanique. Les coûts sont fixés en fonction du volume de la fosse et de la distance de la concession et le lieu de dépotage.

### ➤ *A propos des technologies des ouvrages d'assainissement*

#### **Question : les latrines homologuées par le MEA (ECOSAN, TCM, VIP, Samplat) permettent-elles une récupération efficiente des boues pour la valorisation ?**

Réponse 1 : en milieu rural, les latrines préconisées sont des Sanplat fosse unique dont la dalle peut être déplacée et réutilisée pour la réalisation d'une autre latrine une fois la fosse pleine. Cela ne pose pas de problème au regard de la disponibilité de l'espace.

Réponse 2 : tout dépend des choix politiques ; la stratégie nationale prend-elle suffisamment en compte la valorisation des boues de vidange ? A titre d'exemple, au Kenya, les ouvrages proposés visent une récupération des boues pour la valorisation.

➤ ***A propos des ménages démunis***

**Question (Shurstine SOME) : comment prendre en compte les ménages démunis** afin de prendre en compte l'approche fondée sur les droits humains (FDH) ainsi que l'ODD en matière d'eau potable et d'assainissement (ODD 6) qui est de garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, de sorte que personne ne soit laissé pour compte ?

Réponse 2 (Seydou KROMA) : Innovation for poverty Actions (IPA) a mené une étude sur la prise en compte des ménages vulnérables dans la fourniture des services d'assainissement dénommée « Enquêtes enchères » dans le cadre du projet Ouaga Sanitation. Cette étude devait permettre d'harmoniser les prix fixés par les camions vidangeurs pour qu'ils soient accessibles aux ménages vulnérables dans la ville de Ouagadougou.

➤ ***A propos de l'économie circulaire dans la gestion des boues de vidange***

Contribution (Shurstine SOME) : l'économie circulaire consiste à concevoir l'assainissement en une opportunité par une gestion rationnelle des flux financiers générés par les différents maillons de la chaîne de l'assainissement. Cette mise en relation entre l'assainissement et l'économie vise à développer une offre qui non seulement permet d'élargir les services à tous les ménages et de créer des opportunités d'emplois et de marchés pour des éco entreprises.

## **CONCLUSION/ENSEIGNEMENTS**

Le choix de la gestion des boues de vidange comme thème à cette deuxième matinale des collectivités était un pari pour le réseau ACTEA au regard de la place qu'occupe cette thématique au sein des communes. En effet, le volet assainissement peut être considéré comme secondaire en termes de priorités des collectivités dans le sous-secteur eau et assainissement. De plus, le faible taux de latrinitisation en milieu rural et la faible prise de conscience des populations pour les questions d'assainissement constituent des obstacles à l'adhésion des populations à une meilleure gestion des boues de vidange.

En termes de résultats attendus, les participants conviennent que les échanges ont été enrichissants ; la diversité des expériences partagées a, sans aucun doute participé à l'amélioration des connaissances des participants sur la thématique.

Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette journée d'échanges sont les suivantes :

- Les communes dotées de service technique eau et assainissement (STMEA) prennent plus en compte la gestion des boues de vidange dans leur politique de développement
- L'appui des partenaires techniques et financiers favorisent la prise de conscience et la mise en œuvre d'actions pour une meilleure gestion des boues de vidange
- La volonté politique et l'implication effective du premier responsable de la commune est un gage de réussite dans la bonne gestion de boues de vidange
- La politique nationale doit clarifier ses choix en matière d'ouvrages d'assainissement en fonction de ses ambitions en termes de gestion de boues de vidange
- Les collectivités doivent prendre conscience de la nécessité d'organiser la gestion des boues de vidange et peuvent développer dans ce sens, des initiatives locales qui ne nécessitent pas forcément des moyens financiers conséquents.

## LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Téléphone	E-mail
01	Justin BAYILI	Animateur	ACTEA	76 18 68 60	reseau.actea@gmail.com
02	Cécile ZONGO	Administratrice	ACDIL	70 14 35 76	acdilbf@yahoo.com
03	Seydou KROMA	Chargé de projets	PSO05	70 65 77 10	seydoukroma@yahoo.fr
04	Ulrich COULIBALY	Che STMEA	Commune de Diébougou	70 86 66 14	tc.dbg.ouest@gmail.com
05	Alphonse SOMDA	Maire	Commune de Diébougou	70 25 32 16	alphonsesomda@yahoo.fr
06	Famara TRAORE	TC E&A	Commune de Houndé	70 85 47 16	traorefamara1@yahoo.fr
07	Abdelaziz TRAORE	Directeur	DP E&A Bougouriba	70 09 87 55	abaztraore@gmail.com
08	Maiga ZEKERIAHOU	TC E&A	Commune de Markoye	72 56 50 31	zekeriahou@gmail.com
09	Moussa OUEDRAOGO	SG	Commune de Markoye	71 52 70 37	lekebyr@yahoo.fr
10	Shurstine SOME	Conseillère Technique	GIZ/PEA	62 02 71 17	dagba.some@giz.de
11	Sidi Abassé : TAPSOBA	Conseiller Technique	GIZ/PEA	70 21 55 97	<a href="mailto:sidi.tapsoba@giz.de">sidi.tapsoba@giz.de</a>
12	Naovin Irenée SOME	TC E&A	Commune de Dano	71 99 90 88	<a href="mailto:naoviniirenee@gmail.com">naoviniirenee@gmail.com</a> ;
13	Anatole NIAMBA	TC E&A	Commune de Toma	71 03 98 08	<a href="mailto:TOLENI1@gmail.com">TOLENI1@gmail.com</a> ;
14	Jonathan OUEDRAOGO	TC E&A	Commune de Koumbia	71 70 10 43	Jonathanouedraogo77@gmail.com
15	Didace ZONGO	SG	Commune de Bondigui	70 76 40 95	Fabricezongo245@gmail.com
16	Evariste DABIRE	Association Ville Propre	Président	70 12 49 25	_
17	Francis SOMDA	Commune de Disshin	1 <sup>er</sup> adjoint au maire	63 72 65 42	Endesomda19@gmail.com
18	Aly SIMBORO	Cordinateur de projets GIRE Burkina Faso	OIEau		simboro05@hotmail.com
19	Pobel KAM	Commune de Dolo	Maire	70 02 24 92	kampopel@yahoo.fr
20	Amédée SININI	Commune de Dori	Ingénieur sanitaire	70 66 65 64	sinamey2002@gmail.com